



## C'est quoi ?



Le livret de famille regroupe les extraits des actes de l'état civil d'une même famille.

Il est remis automatiquement par l'officier de l'état civil :

- lors de la célébration du mariage.
- lors de la déclaration de naissance du premier enfant, si au moins l'un des parents est de nationalité française ou né en France.
- lors de la transcription sur les registres de l'état civil du jugement d'adoption d'un enfant par une personne seule.
- à la demande des parents lors de la déclaration d'un enfant sans vie.

**La délivrance du premier livret est gratuite**

**Un duplicata du livret de famille pourra être délivré  
sous certaines conditions.**



**Si les titulaires du livret de famille sont tous deux décédés,  
celui-ci ne pourra être reproduit**

# MAIRIE DE NARBONNE

## DUPLICATA LIVRET DE FAMILLE



### C'est quoi ?

Le duplicata de livret de famille consiste à la reproduction du premier livret pour les raisons suivantes :

- divorce, rectification, séparation
- perte, vol, destruction, détérioration

### Qui peut en faire la demande ?

Le(s)parent(s) ou l'époux (ses) domiciliés à Narbonne.

### Comment ?

- Soit en téléchargeant le formulaire de demande sur **www.narbonne.fr**
- Soit en allant le récupérer sur les sites cités ci-dessous.

### Où retirer le formulaire ?

- **Hôtel de Ville, espaces formalités** (cour d'Honneur) : 04.68.90.30.30  
du lundi au vendredi de 8h à 17h – formalites.hdv@mairie-narbonne.fr
- **Service Etat civil, 19 bis, rue Gustave-Fabre** - 04.68.90.30.36 :  
du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h - etatcivil@mairie-narbonne.fr.
- **la Maison des services**, 1 rue de la Naïade (quartier Saint-Jean Saint-Pierre) :  
04.68.90.31.31 : du lundi au vendredi de 8h à 17h  
accueil.mds@mairie-narbonne.fr
- **la mairie annexe de Narbonne-Plage**, avenue du théâtre :  
04.68.49.82.03, du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h  
accueil.narbonne-plage@mairie-narbonne.fr
- **Maison de Proximité**, 55 Bd de Réveillon : 04.68.90.31.51  
mercredi de 9h à 12h et vendredi de 14h à 17h - accueil.mdp@mairie-narbonne.fr



**Le dépôt du  
formulaire et le  
retrait du livret se  
font exclusivement  
au service de  
l'Etat-civil.**

### Combien ça coûte ?

**SECOND ORIGINAL** (divorce, rectification, séparation) : délivrance gratuite à Narbonne

**DUPLICATA** (perte, vol, destruction, détérioration) : Si mariage ou naissance du premier enfant à Narbonne, participation forfaitaire de 10€.

**Délai** : Variable en fonction des villes à solliciter pour la complétude du livret



Si le(s) titulaire(s) du livret de famille sont tous deux décédés, celui-ci ne pourra être reproduit.